



Office municipal
d'habitation de Laval

L'ÉLAN

Décembre 2023

Le journal
pour les résidents
des habitations de
l'Office municipal
d'habitation de Laval



Suggestions
Vos finances
en 2024
p.4



**Entre vous
et nous**
La sécurité
incendie,
c'est important!
p.6



Conseils
Comment
bien planifier
sa succession
p.7



Flavia Alexandra Novac

Mot de la présidente

La situation socioéconomique est devenue de plus en plus complexe et difficile pour de nombreux résidents de Laval. Dans ce contexte, il est primordial d'utiliser toutes les mesures et ressources qui sont à notre disposition afin de promouvoir le bien-être de nos concitoyens. Pour ce faire, nous pouvons tirer profit des ressources et des partenariats disponibles sur le territoire de Laval pour créer un environnement encore plus favorable pour nos résidents.

Dans ce numéro :

Mot de la présidente	1
Mot du directeur général	2
Les bonnes pratiques	3
Comité consultatif des résidents [CCR]	3
Vos finances en 2024	4
Activités et programmation dans les bibliothèques de Laval	5
Ah! J'entends du bruit!	6
La sécurité incendie, c'est important!	6
Comment bien planifier sa succession	7
Tarification à la clientèle	8
Les chiens doivent être tenus en laisse	8

Sensibilisation et éducation

L'une des premières étapes pour améliorer le bien-être de nos résidents est de sensibiliser et d'informer nos concitoyens sur les ressources disponibles dans la communauté. En matière d'éducation, je ne peux que penser à l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF). Cet organisme communautaire intervient dans les domaines du budget familial, de l'endettement, de la consommation, du logement et de la défense des droits. En matière de logement, il est important de contrôler ses dépenses, de réduire l'endettement et surtout d'avoir le contrôle sur le budget familial. On peut communiquer avec l'ACEF de Laval en composant le 450 662-9428.

Développement de compétences et d'emplois

L'emploi est un facteur clé pour améliorer la stabilité économique. En travaillant en partenariat avec des organismes de

développement des compétences et des entreprises locales, nous pouvons offrir des programmes de formation professionnelle et de recherche d'emploi. Nos résidents peuvent donc acquérir de nouvelles compétences et augmenter leurs chances d'emploi, contribuant ainsi à leur bien-être financier. Vous pouvez obtenir des informations sur la formation professionnelle directement en ligne en vous rendant sur le site de **ma carrière se dessine**, une initiative du **Centre de services scolaire de Laval** ou composer le 450 662-5784 pour obtenir de l'information supplémentaire.

Accès à des services de santé mentale

La santé mentale est un aspect essentiel du bien-être. En collaborant avec les professionnels de la santé mentale et les centres de soins locaux, nous pouvons faciliter l'accès de nos résidents à des services de soutien psychologique.

[suite à la page 3]

Une publication de l'Office municipal
d'habitation de Laval

Éditeur délégué :
Brian Naud

Directrice de production :
Rosanne Amia-Guay

Révisseuse :
Nathalie Jamieson

Direction artistique et graphisme :
Designer pompier

Équipe de rédaction :
Élisabeth Tremblay
Rosanne Amia-Guay
Nathalie Jamieson
Brian Naud

Impression :
Lithosol

Tirage :
1 800 exemplaires

Questions et commentaires :
communication@omhlaval.ca

Éditeur :
Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8
T 450 688-0184
F 450 688-9023
Site web : omhlaval.ca
Courriel : info@omhlaval.ca

Présidente :
Flavia Alexandra Novac

Directeur général :
Sylvain Piché

Suivez-nous !



Mot du directeur général

Chers locataires de l'OMHL



Alors que nous amorçons une nouvelle année, il est essentiel de prendre un moment pour faire le point, s'interroger sur le monde dans lequel nous vivons et la manière dont nous pouvons contribuer à un avenir meilleur dans nos milieux de vie à Laval. Nous sommes témoins de souffrances et de conflits innommables qui déchirent de nombreuses régions du globe, des guerres au Moyen-Orient, en Ukraine, en Afrique, et bien d'autres encore. Ces événements nous rappellent à quel point la paix et la solidarité sont précieuses.

Les défis ne se limitent toutefois pas seulement aux conflits humains. Notre planète souffre également en raison des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité. Ces problèmes impactent nos communautés de manière profonde et affectent notre qualité de vie au quotidien.

C'est pourquoi nous lançons un appel à la fraternité et à l'entraide. En tant que locataires, nous avons le pouvoir de faire une différence dans nos milieux de vie, d'influencer sur ce qui nous entoure. Tous ensemble, nous pouvons contribuer à créer un environnement plus solidaire et durable pour nos familles à Laval.

Voici quelques gestes simples que nous pouvons mettre en place collectivement :

Réduire notre empreinte environnementale : En économisant l'énergie, en réduisant notre production de déchets et en favorisant les transports respectueux de l'environnement, nous pouvons tous contribuer à diminuer notre impact sur la planète.

Soutenir les initiatives locales : En encourageant les entreprises locales et en participant à des projets communautaires, nous renforçons nos liens et créons des opportunités pour tous.

Pratiquer la tolérance et l'inclusion : En respectant nos voisins, en écoutant leurs préoccupations et en cherchant des solutions communes, nous favorisons un environnement plus harmonieux.

S'entraider en cas de besoin : Si l'un d'entre nous rencontre des difficultés, soyons prêts à offrir notre soutien, que ce soit moral, matériel ou en partageant nos compétences.

Ensemble, nous pouvons faire de notre communauté un exemple de solidarité et de résilience face aux défis actuels. Engageons-nous à travailler ensemble pour un avenir plus paisible, plus durable, et plus harmonieux.

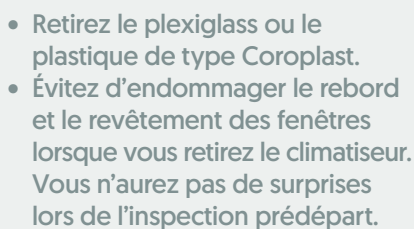
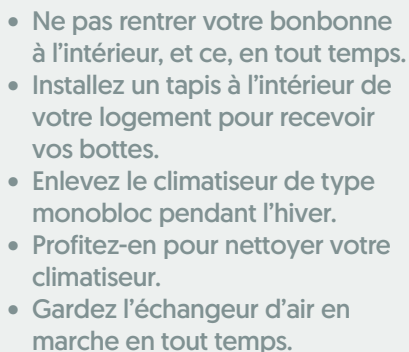
En cette nouvelle année, faisons de la fraternité et de l'entraide notre résolution collective. Puisse cette démarche nous rapprocher en tant que voisins et contribuer à un monde meilleur pour tous.

Meilleurs vœux pour une année de solidarité et de prospérité partagées !

Bien à vous,

Sylvain Piché

Les bonnes pratiques



L'ÉLAN / 3

Suggestions

Vos finances en 2024



Le début d'une nouvelle année est l'occasion parfaite pour réfléchir à votre situation financière et prendre des mesures pour l'améliorer. C'est particulièrement important lorsque nos revenus sont limités. En adoptant de saines pratiques budgétaires, vous pouvez non seulement mieux gérer vos finances, mais aussi envisager un avenir financier plus stable. Voici quelques conseils pour vous aider à démarrer la nouvelle année du bon pied, même avec un budget serré.



1. Établissez un budget réaliste

La première étape pour gérer un revenu limité est de créer un budget réaliste. Dressez la liste de toutes vos dépenses mensuelles, y compris les besoins essentiels tels que le loyer, la nourriture et les services publics. Examinez ensuite vos habitudes de consommation et identifiez des secteurs où vous pourriez réduire les coûts. Un budget clair vous aidera à réaliser où va votre argent et comment vous pouvez l'optimiser. Vous pouvez obtenir de l'aide en communiquant avec l'ACEF de Laval au 450 662-9428 ou par courriel à info@aceflaval.com

2. Priorisez vos dépenses

Lorsque vos revenus sont limités, il est essentiel de prioriser vos dépenses. Concentrez-vous d'abord sur les besoins essentiels tels que le logement, la nourriture, les services publics et les soins de santé. Allouez ensuite une partie de votre budget aux dépenses dites moins essentielles comme les loisirs et les sorties. Si nécessaire, révisez ces dépenses afin de les ajuster à votre réalité.

3. Économisez sur vos achats

Recherchez les rabais, utilisez des coupons et achetez en vrac lorsque c'est possible. Les articles d'occasion peuvent vous faire économiser sur des biens tels que les vêtements, les meubles et les appareils ménagers. Les magasins d'aubaines et les ventes de garage sont d'excellentes sources d'économies.

Quelques bonnes adresses :

<https://lenfantdo.com/>
<https://larosee.qc.ca/services/>
<https://bazarsterose.wordpress.com/accueil/>
<https://www.entraidelaval.org/>

4. Économisez pour créer un fond d'urgence

Même avec de faibles revenus, il est important d'épargner en vue de se bâtir un fonds d'urgence pour faire face à des dépenses imprévues comme des réparations de voiture ou autres frais inattendus. Même une petite somme mise de côté chaque mois peut vous protéger contre les retards de paiement ou les dettes inutiles.

5. Considérez des revenus supplémentaires

Si cela est possible, recherchez des occasions pour augmenter vos revenus. Cela peut inclure un travail à temps partiel, du travail à la pige, la vente d'articles inutilisés ou des compétences que vous pouvez monnayer. Chaque revenu supplémentaire peut contribuer à soulager la pression financière. Le troc est aussi une belle façon de bénéficier de services sans avoir à sortir un sou de sa poche.

Démarrez la nouvelle année en implantant de solides habitudes budgétaires. En ayant un budget réaliste, en priorisant les dépenses, en économisant sur les achats, en constituant un fonds d'urgence et en envisageant des revenus supplémentaires, vous pouvez, progressivement, améliorer votre situation financière. Tous les petits changements peuvent faire une grande différence. Alors, prenez le contrôle de vos finances et que la nouvelle année soit le début d'un avenir financier plus stable et plus serein.



Vous pouvez obtenir de l'aide alimentaire par l'entremise du Relais Communautaire de Laval.

Tél. : 450 668-8727 Courriel : info@relais-communautaire.org
111, boulevard des Laurentides, bureau 101
Laval (Québec) H7G 2T2



À l'agenda

Activités et programmation dans les bibliothèques de Laval



Cet automne, les bibliothèques de Ville de Laval sont prises d'assaut par une panoplie d'activités gratuites qui s'adressent à tous les groupes d'âge. Des ateliers de production audio, de création virtuelle et littéraire attendent les adolescents assoiffés de connaissances et qui veulent se réaliser pleinement.

L'auditoire plus âgé appréciera les conférenciers spécialisés qui parleront d'histoire et de société. Ces expériences numériques sont offertes à toute la famille. Pour ceux et celles qui veulent découvrir des endroits magnifiques, des ateliers sur les voyages et la sensibilisation sur les changements climatiques sont également proposés et bien d'autres choses encore!

Pour les jeunes de 0 à 12 ans, Ville de Laval offre des ateliers de spectacles de marionnettes, des jeux avec les lettres et les chiffres, des ateliers musicaux, des comptines sur la découverte des insectes, le tout dans le monde fascinant du livre!



Laissez-vous charmer par ces activités uniques qui sauront remplir votre cœur, votre corps et votre esprit! Certaines activités nécessitent une inscription.

Nous vous invitons à communiquer avec Ville de Laval à www.laval.ca ou par téléphone, au 311, pour toute demande de renseignement.



Consultez le site internet
des bibliothèques
participantes au [http://
www.bibliotheques.laval.ca](http://www.bibliotheques.laval.ca).
N'oubliez pas, c'est gratuit !

Émile-Nelligan
325, boul. Cartier
Laval des Rapides
450 662-4973

Gabrielle-Roy
3505, boul. Dagenais
Fabreville
450 978-8909

Germaine-Guèvremont
2900, boul. de la Concorde E.
Duvernay
450 662-4002

Laure-Conan
4660, boul. des Laurentides
Vimont
450 662-4975

Marius-Barbeau
1245, montée du Moulin
Saint-François
450 662-4005

Multiculturelle
1535, boul. Chomedey
Chomedey
450 978-5995

Philippe-Panneton
4747, boul. Arthur-Sauvé
Laval-Ouest
450 978-8919

Sylvain-Garneau
187, boul. Sainte-Rose
Sainte-Rose
450 978-3940

Yves-Thériault
670, rue de la Place-Publique
Sainte-Dorothée
450 978-6599

Bon voisinage

Ah! J'entends du bruit!



Vivre en communauté est une expérience unique où le bon voisinage relève du défi de vivre ensemble et le bruit en fait également partie. Tout milieu de vie partagé est propice à la vie communautaire, aux échanges, aux visites des membres de la famille, aux rencontres et aux activités.

Ce beau tourbillon de vie amène parfois plus de circulation, mais aussi du bruit. Chacun d'entre nous a besoin de moments de tranquillité et de calme. Toutefois, nous devons apprendre et continuer à tolérer certains bruits de la vie normale que l'on nomme les « inconvénients normaux ». Mais que sont-ils ?

- Le bruit des enfants
- Une circulation plus active
- Les projets de rénovation
- Les activités dans les salles communautaires
- Les conversations entre locataires, amis et membres de la famille

Dans la mesure où le bruit ne cause aucun préjudice au voisinage quant à la jouissance paisible des lieux, nous devons faire preuve de tolérance et de respect. La bonne entente et la communication entre voisins sont la clé pour une cohabitation harmonieuse et conviviale.

Entre vous et nous

La sécurité incendie, c'est important!



Un incendie est un événement stressant, que personne ne souhaite vivre. Sachez qu'il existe plusieurs moyens sécuritaires de le prévenir. Pour être en mesure de bien réagir lorsqu'une alarme-incendie se déclenche, il est important de bien se familiariser avec le plan d'évacuation de votre immeuble et de repérer les points de sorties et de rassemblements.



S'il y a PEU ou PAS de fumée

- Sortez de votre appartement immédiatement et refermez votre porte sans la verrouiller;
- Ne cherchez pas vos effets personnels;
- N'utilisez pas votre marchette ou un fauteuil roulant dans la cage d'escalier afin de ne pas obstruer le passage des autres locataires. Laissez l'espace libre.
- Dirigez-vous à l'extérieur vers le point de rassemblement;
- N'utilisez pas les ascenseurs;

Si, en ouvrant la porte, il y a des FLAMMES, de la CHALEUR ou une FUMÉE ÉPAISSE

- Restez dans votre chambre ou logement et fermez la porte sans la verrouiller;
- Signalez votre présence :
 - Si vous avez accès à un téléphone, composez le 911;
 - Utilisez tous les moyens pour attirer l'attention des gens à l'extérieur;
- Dernier recours, sortez sur votre balcon et refermez la porte derrière vous afin de vous protéger de la fumée et des flammes.

Voici quelques conseils pour prévenir les risques d'incendie à l'approche du Temps des Fêtes.

1. Supervisez votre cuisson en tout temps;
2. Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau;
3. Évitez de fumer au lit ou sur un divan;
4. Ne jamais vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle;
5. Écartez tous les matériaux combustibles des plinthes électriques;
6. Choisissez un arbre de Noël artificiel;
7. Optez pour des lumières de Noël à ampoules DEL;
8. Ne jamais surcharger le circuit électrique.

**Pour toute autre question,
communiquez avec
le Service de sécurité incendie
de Ville de Laval au :
450 662-4450**

Sensibilisation

Protégeons notre milieu de vie

Réduisons notre empreinte écologique

Votre milieu de vie est une richesse inestimable pour l'épanouissement et le bien-être des locataires de l'Office. Chacun a le droit à un milieu de vie sain, propre et agréable! En posant de simples gestes au quotidien, nous contribuons à la préservation de l'environnement et sensibilisons les enfants à poser un regard différent sur les impacts environnementaux.

Pour débiter vos nouvelles habitudes de vie et en conformité avec les règlements d'immeubles, sachez qu'aucun déchet, sac à déchets, objet à jeter ou tout autre détritus ne doit être jeté ou laissé sur le terrain de l'immeuble ou sur les planchers des espaces communs pour des raisons évidentes de civisme et de salubrité. Nous vous demandons donc de jeter vos ordures dans des sacs en plastique fermés tandis que les gros rebuts seront déposés à la rue selon l'horaire de cueillette de la Ville de Laval.

Voici quelques simples gestes à poser :

- Acheter des produits réutilisables à usage unique (bouteille d'eau, contenants, etc.)
- Pratiquer le recyclage et le compostage (si les installations le prévoient)
- Utiliser des sacs en tissu pour vos emplettes
- Utiliser des chiffons réutilisables au lieu des essuie-tout.

Ces exemples de saines habitudes de vie permettent une économie d'achat et une réduction de la production de déchets qui peuvent se retrouver dans les aires communes et sur le terrain de votre milieu de vie. C'est à nous de jouer!



Conseils

Comment bien planifier sa succession



Une bonne planification successorale permet d'éviter de nombreux problèmes à vos proches après votre décès. C'est aussi l'occasion de faire le point sur votre situation financière et familiale, et de faire connaître vos intentions et vos dernières volontés à votre entourage.

Lorsque le décès d'une personne survient, la personne responsable de recueillir une succession doit prendre la décision d'accepter ou de refuser la succession. En d'autres mots, la personne prend la responsabilité de vider le logement dans un délai de 2 mois, d'acquitter le montant du loyer et toutes autres factures en cours en lien avec le logement.

Une succession devient non réclamée lorsque tous les successibles ont renoncé à la succession. Si personne de la famille n'est connu, la succession devient non réclamée. L'Office se charge d'entreposer les biens et meubles en bon état et Revenu Québec se charge d'administrer et de liquider la succession.

Voici comment rédiger un testament en 5 étapes simples :

- Planifiez le moment pour rédiger votre testament;
- Faites l'inventaire de vos biens;

- Décidez à qui vous léguerez quoi;
- Choisissez votre liquidateur et un tuteur pour vos enfants (s'il y a lieu);
- Choisissez le type de testament :
 - Devant témoin
 - Notarié
 - Olographe

Chaque type de testament possède ses propres exigences. Il est important de respecter les critères de validité du type de testament choisi afin qu'il soit conforme et reconnu par la loi.

Chambre des notaires du Québec
514 879-1793 Sans frais : 1 800 263-1793
<https://www.cnq.org/>

Services Québec

Sans frais : 1 877 644-4545
Pour les personnes malentendantes :
1 800-361-9596
<https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/testament-succession/testament>

Appels de service

Tarification à la clientèle



Office municipal
d'habitation de Laval

Ce tableau présente les situations les plus souvent rencontrées dans un logement. Tout autre bris survenu à la suite d'une négligence ou d'un abus sera analysé et des frais d'interventions supplémentaires pourraient être facturés si nécessaire. (Main-d'œuvre de notre personnel, matériel, service externe pour réparation, ascenseur, système d'accès, plombier, électricien, entrepreneur, etc.)

Tarification présentement en vigueur

Types de problèmes	Coût régulier [pendant les heures d'ouverture]	Temps supplémentaire [en dehors des heures d'ouverture]	
		Lundi au samedi [sauf jours fériés]	Dimanche et jours fériés
Toilette bouchée • Déboucher avec ficher	25 \$	60 \$	80 \$
Perte de clés • Débarrer une porte • Remplacement de serrure • Faire une nouvelle clé	25 \$ 25 \$ 25 \$	60 \$ 60 \$ 60 \$	80 \$ 80 \$ 80 \$
Nouvelle clé électronique	10 \$	S/O	S/O
Drain bouché • Évier de cuisine, lavabo, bain	25 \$	60 \$	80 \$
Moustiquaire • Fenêtre • Porte patio	25 \$ 40 \$	Non offert Non offert	Non offert Non offert
Valve anti-refoulement pour l'installation d'une mini-laveuse	75 \$	Non offert	Non offert

Pour nous joindre



Heures d'ouverture de nos bureaux
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 15 à 16 h 30

T 450 688-0184
F 450 688-9023



www.omhlaval.ca
info@omhlaval.ca



Notre horaire des fêtes
Bureaux fermés :
Vendredi le 22 décembre
midi au mercredi
3 janvier 2024
inclusivement



Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

Règlement du mois

Les chiens doivent être tenus en laisse!



Pour beaucoup de locataires, propriétaires de chiens, ces compagnons poilus sont des êtres importants et complices de la vie quotidienne. Ils sont attachants, loyaux et fidèles. Ils apportent une sérénité, une douceur et un équilibre de vie sans pareil.

Il est donc important de s'assurer qu'ils soient toujours être tenus en laisse lorsque vous vous déplacez dans les aires communes et sur le terrain de votre immeuble, comme le stipule l'article 21.g du règlement d'immeuble :

« Les animaux ne devront jamais être laissés en liberté dans les aires communes intérieures et extérieures, ils devront toujours être tenus en laisse ou gardés en cage »

Laisser votre chien en liberté contrevient au règlement, peut nuire à la jouissance paisible des lieux et créer des conflits. Afin de maintenir une saine entente avec les personnes de votre immeuble et de votre entourage et dans le respect du règlement, nous demandons votre entière collaboration.

Info santé : 811

Info social : 811 (#2)

Info Québec : 211



Vos réactions

Si vous désirez que nous parlions d'un sujet qui pourrait vous intéresser, n'hésitez pas à nous en faire part :
communication@omhlaval.ca